

Louis Secretan (1758-1839)

Autor(en): **Singer, R. / Rège, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **54 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-937034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SZP Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde

Offizielles Organ des Verbandes Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
und der Vapko, Vereinigung der amtlichen Pilzkontrollorgane der Schweiz

BSM Bulletin Suisse de Mycologie

Organe officiel de l'Union des sociétés suisses de mycologie et de la Vapko,
association des organes officiels de contrôle des champignons de la Suisse

<i>Redaktion:</i>	Adolf Nyffenegger, Muristrasse 5, 3123 Belp, Tel. 031 81 11 51. Vereinsmitteilungen müssen bis am letzten Tag, literarische Einsendungen spätestens am 20. des Vormonats im Besitze des Redaktors sein, wenn sie in der laufenden Nummer erscheinen sollen.
<i>Druck und Verlag:</i>	Druckerei Benteli AG, 3018 Bern, Tel. 031 55 44 33, Postcheck 30-321.
<i>Abonnementspreise:</i>	Schweiz Fr. 23.-, Ausland Fr. 25.-, Einzelnummer Fr. 2.10. Für Vereinsmitglieder im Beitrag inbegriffen.
<i>Insertionspreise:</i>	1 Seite Fr. 200.-, ½ Seite Fr. 110.-, ¼ Seite Fr. 60.-.
<i>Adressänderungen:</i>	melden Vereinsvorstände bis zum 2. des Monats an <i>Ernst Mosimann, Schulhausstrasse 15, 3076 Worb.</i>
<i>Nachdruck:</i>	auch auszugsweise, ohne ausdrückliche Bewilligung der Redaktion verboten.

54. Jahrgang – 3018 Bern, 15. Juni 1976 – Heft 6
Sondernummer 100

Louis Secretan (1758–1839)

Par R. Singer, Chicago (Illinois)
et C. Rège, Lausanne



Une biographie, un éloge ou une critique de l'activité de l'un ou de l'autre des travaux d'un savant se publie en général à l'occasion de son anniversaire, et, aujourd'hui aussi, durant sa vie ou au moment de sa mise à la retraite.

Des données sur la vie et sur les ouvrages de Secretan ont certes été publiées, mais si nous sommes bien informés, on n'a jamais essayé d'analyser en Secretan le politicien, le botaniste ou surtout le mycologue, sauf en quelques notes succinctes. 1976 n'est ni l'année du centenaire, ni celle

du bicentenaire de ce mycologue suisse, mais comme Fayod son génial collègue vaudois, Secretan fut sorti de l'oubli vers le milieu de ce siècle seulement.

Les espèces de champignons décrites par Secretan se retrouvent de plus en plus aujourd'hui. Ses taxons sont considérées comme importants par les «nomenclaturistes», parce qu'ils furent parmi les premiers à être publiés après 1821, c'est-à-dire dès le début de la nomenclature officielle des «Hyménomycètes». L'identité de ses espèces ne pouvait pas toujours être confirmée sur le terrain, si l'on excepte toutefois les essais faits par les mycologues suisses Fayod et Martin.

En 1972, Singer et Cléménçon démontrèrent que les stations précises décrites par Secretan en 1833 (comme par exemple la région de Sauvablin au-dessus de Lausanne), permettent dans la plupart des cas de retrouver le lieu original de ses cueillettes. Il est de ce fait aisé aujourd'hui de créer des néotypes à partir de topotypes, qu'on peut aisément retrouver sur place. (Il y a lieu de noter à ce sujet que, malgré les recherches faites, il ne nous a pas été possible de retrouver une trace d'herbier de Secretan.)

E. Horak, en 1968, dédia son ouvrage «Synopsis generum Agaricalium» aux trois mycologues suisses Secretan, Fayod et Favre. Il a ainsi honoré la mémoire de ces hommes qui ont fait connaître à trois générations les champignons, spécialement les agaricales, par des travaux qui ont une réputation mondiale.

Il est à noter aussi que la taxonomie de Secretan a apporté une réaction négative de la part de quelques mycologues modernes, qui considèrent comme illégitimes les noms de champignons donnés par Secretan, parce qu'ils ne répondent pas aux articles 23 et 32 du code international de la nomenclature botanique de 1972. Singer et Machol se sont occupés en détail du bien-fondé de cette légalité. Sans entrer dans les détails, il est bon de savoir que ces deux mycologues sont arrivés à la conclusion qu'effectivement plusieurs noms d'espèces donnés par Secretan ne répondent pas aux règles précitées. Ce n'est d'ailleurs pas une raison pour déclarer illégitime l'ensemble des travaux de Secretan, comme l'a fait voter et accepter, à Leningrad, la commission pour les champignons et pour les lichens. Cette controverse ne fait d'ailleurs qu'apporter un nouvel intérêt au mycologue Secretan.

Comment expliquer le retard apporté à reconnaître l'œuvre mycologique de Secretan? Nous croyons qu'il est dû à plusieurs facteurs: avant tout, au fait que Secretan était considéré comme un «Splitter» par les autres grands mycologues de son temps. En effet, parce qu'il avait une conception de l'espèce restreinte, même trop restreinte dans plusieurs cas, cela conduisait ses compatriotes d'alors à prétendre qu'il avait créé des synonymes superflus. Or, aujourd'hui, le sens de l'espèce est aussi très restreint, de sorte que plusieurs espèces de Secretan arrivent maintenant à point pour éviter de créer de nouveaux noms. On a par exemple divisé l'espèce collective de *Armillariella mellea*, comme l'ont fait Romagnési en 1970 et Singer & Cléménçon en 1972, en utilisant les noms d'espèces déjà décrites par Secretan. Cependant, la période allant de 1828 au début du 20^e siècle était dominée par Fries, avec sa systématique, sa philosophie et ses élèves. Fries considérait beaucoup de noms d'espèces de Secretan comme des synonymes d'espèces plus anciennes, même de celles que nous reconnaissons aujourd'hui comme différentes. Malgré cela, Fries et ses élèves acceptèrent beaucoup d'espèces de Secretan, mais pas ses noms (épithète), qui n'étaient pas à leur goût. «Nomina specierum a Secretan raro ita formata ut serventur» (les noms des espèces de Secretan sont rarement utilisables). Ses noms, souvent composés de deux mots, difficiles à combiner, répétaient un nom de classe, ou de famille, ou de variété (par exemple *Agaricus aureus russula*, *Agaricus pluteus ringens*).

Fries, dont les ouvrages ont été publiés avant toute règle de nomenclature actuelle, ne considérait pas comme contraire à la règle le fait de remplacer les noms de Secretan par les siens, comme par exemple: *Hygrophorus streptopus* Fr. 1838 remplaçant *Agaricus sinensis longipes* Secr. 1833.

Une autre raison de l'abandon de Secretan est dû au fait que son interprétation des espèces est mieux définie aujourd'hui par Fries, ou bien traditionnellement, ou bien dont la nomenclature a

été fixée dans un autre sens que celui de Secretan. Par exemple, le *Lactarius torminosus* (alors *Agaricus torminosus*) no 450 Secr. n'est pas l'espèce au sens de Fries, mais probablement celui qui est donné dans la synonymie de *L. necator (turpis)*. Un cas spécialement difficile est celui de *Agaricus adustus densifolius* Secr., no 481, qui a été repris par Gillet et qu'il aurait dû nommer, s'il avait appliqué les règles actuelles, *Russula adusto densifolia* ou *adusta-densifolia* (Secr.) Gillet, pour autant bien entendu que cette espèce ait été identique à la sienne. Mais si l'on analyse la description de Secretan, on arrive à la conclusion qu'il ne s'agit pas de l'espèce de Gillet, ni de celle de Romagnési décrite comme *Russula densifolia*. Cette dernière espèce de Gillet correspondrait probablement à celle que Romagnési a décrite sous le nom de *Russula albonigra* Krombholz. Cela est confirmé par nos notes, desquelles il ressort que cette dernière espèce se trouve dans la station type de Secretan. Toutefois *Agaricus alboniger* Krombh. selon Ricken, Singer, Blum et probablement Melzer et Zvára serait une toute autre espèce, celle que Romagnési nomme aujourd'hui provisoirement *Russula anthracina* Rom. (nom. nov.) sans qu'il l'ait valablement publiée. Si *Russula albonigra* sensu Romagnési devait rester sans nom valable, *Russula adustodensifolia* (Secr.) comb. nov. serait alors un nom correct du point de vue de la nomenclature et facile à défendre. Tout dépend donc de l'interprétation qu'on donne à l'espèce de Krombholz, selon le sens de Ricken ou celui de Romagnési.

De tels exemples expliquent pourquoi certains mycologues se sont efforcés de faire accepter une déclaration d'invalidité de l'ouvrage de Secretan. Cela nous semble toutefois contraire à l'esprit et à la lettre des règles actuelles. Dans ces circonstances, il n'est pas sans intérêt pour nous mycologues de rappeler la vie et le temps de l'homme qui a publié au soir de sa vie, qui fut très riche en événements, un seul ouvrage mycologique, extraordinaire à plusieurs points de vue.

Gabriel-Abraam-Samuel-Jean-Louis Secretan, magistrat vaudois, fils de Pierre-Isaac (avocat et procureur général) et de Marie Charlotte Rolaz, naquit à Lausanne le 5 septembre 1758. Après avoir terminé ses études de droit à Tübingen par une dissertation «De Praerogative pignorum publicorum», il obtint le grade de docteur en droit en 1780. Il suivit la carrière d'avocat à Lausanne, où il se fit remarquer par sa grande éloquence et par son esprit clair et vif. Il fut, en outre, depuis 1795, l'avocat attitré de Mme de Staël.

Louis Secretan eut deux fils: Charles (1784–1858) qui fut professeur de droit romain et de droit civil à l'Académie de Lausanne, et Samuel (1786–1856) qui était docteur en droit et avocat en cette ville.

La Révolution française décida Louis Secretan à participer activement à la vie politique de son pays. A cette époque, le Pays de Vaud se trouvait sous la domination bernoise (depuis 1536) et bénéficiait, en outre, de la protection de la France, depuis 1797. Cette situation ambiguë obligea le Conseil des Villes du Pays de Vaud à constituer une «Assemblée provisoire» ou «Comité central» pour unifier le pays et pour éviter les troubles de plus en plus fréquents entre les partisans bernois et les francophiles. Secretan fut l'un des membres de cette Assemblée, où il contribua à faire accepter la Constitution unitaire du 9 février 1798. Il fut nommé le 30 mars de la même année au Grand Conseil Helvétique, dont il devint le président. Sorti de ce Conseil en 1801, il fut l'un des délégués suisses à se rendre à Paris, à la «Consulta» discuter avec le Premier Consul Napoléon Bonaparte, qui imposa sa Médiation en 1802 dans le conflit qui déchirait alors la Suisse. L'acte de Médiation reconnaissait la Diète Helvétique comme l'organe central de la Confédération suisse, et son président portait le titre de Landammann de la Suisse.

Louis Secretan fut élu le 28 mars 1803 au Grand Conseil vaudois, qui lui confia aussitôt un mandat à la Diète Helvétique, renouvelé chaque année, de 1804 à 1810, puis en 1813, 1822 et en 1831. Il en fut le Landammann de 1826 à 1830.

Il fit aussi partie:

- de la commission chargée de la refonte du Code civil et criminel, dès février 1804
- du Conseil académique, dès le 9 juillet 1806

- de la Commission de la constitution cantonale, dès le 15 février 1814
- il occupa encore les fonctions de président du Tribunal d'appel de 1831, jusqu'à sa mort, survenue à Lausanne, le 24 mai 1839.

Ses nombreuses occupations lui laissèrent encore le temps d'écrire les ouvrages politiques suivants:

- Journal des deux conseils de la République Helvétique, Lausanne 1798
- Réflexion sur la le fédéralisme en Helvétie, Berne 1800
- Mémoires sur la division territoriale de l'Helvétie, relativement au rétablissement du canton de l'Oberland, 1803
- Notes sur les mémoires des Bernois, ci-devant seigneurs fiefs et droits de Lauds au canton de Vaud, Lausanne 1804
- Observations sur les réclamations adressées à la haute Diète contre la loi du canton de Vaud relative aux indemnités accordées aux anciens propriétaires de lauds non bernois, Lausanne 1818.

En dehors des travaux de sa profession, ce magistrat s'est aussi livré dans sa jeunesse à l'étude des beaux-arts et de la littérature, puis, plus tard, à celle de la philosophie, de la numismatique, du blason et, enfin, de la mycologie. Cette dernière science lui est redevable d'un savant ouvrage intitulé «Mycographie Suisse» ou «Description des champignons qui croissent en Suisse, particulièrement dans le canton de Vaud», imprimé à Genève en 1833, chez P. A. Bonnant, en trois volumes in-8.

Si cet ouvrage a paru alors que Louis Secretan avait déjà 75 ans, il est clair qu'il avait travaillé pendant de nombreuses années à son manuscrit, avant de se décider à le publier. Il le fit avec un grand soin, comme cela ressort des annotations (qui ne changent pas le sens du texte) que Secretan écrivit dans l'un des exemplaires de son ouvrage. Il appartient actuellement au Dr R. E. Machol, habitant à Evanston, en Illinois. Cet exemplaire a appartenu longtemps à un nommé De Rapin, puis à la bibliothèque du Conservatoire de botanique de Genève. Il est d'ailleurs probable que cet exemplaire ait été utilisé par les premiers mycologues, comme Fayod et Martin.

Louis Secretan a écrit au début de la préface de son ouvrage mycologique ce qui suit:

«Ce qui fut autrefois l'objet d'un délasement, se présente aujourd'hui sous la forme d'un travail assez considérable. Amorcé par la vue des planches de Bulliard, à l'étude des champignons, et n'ayant pas le secours des ouvrages importants qui ont paru dès lors sur la matière, je ne pouvais me rendre raison d'une foule d'espèces qui s'offraient sous ma main. C'est ce qui me conduisit à les décrire avec quelque soin. Ces griffonnages seraient demeurés ensevelis dans le portefeuille, si des amis, mais aussi des personnes d'un savoir éminent dans la botanique¹, n'eussent pensé qu'il ne serait pas sans utilité de faire connaître des descriptions nombreuses sur une classe de végétaux, dont l'étude est encore en retard et dont les flores suisses ne font presque aucune mention ...»

et plus loin on peut lire:

«Dans les descriptions, il n'en est aucune qui n'ait été faite d'après la plante même dans sa fraîcheur, si l'on excepte dans les petites espèces, celles qui, pouvant se dessécher, ont été prises chez M. Schleicher, ou m'ont été communiquées par des amis. On ne verra donc ici aucune descrip-

¹ Qu'il me soit permis de nommer ici M. le professeur De Candolle et MM. Gaudin et Ustéri, défunts.

tion copiée, ni faite d'après des figures; travail dont il me semble qu'on ne peut attendre aucun bon résultat.»

Si l'on sait que cet ouvrage de mycologie de près de deux mille pages contient la description très détaillée d'environ un millier de champignons, on se rend compte du travail considérable que cela représente, surtout si son auteur l'a exécuté en dehors de sa vie professionnelle et politique débordante. Il est difficile de trouver dans la littérature mycologique classique des descriptions originales de champignons aussi détaillées, faisant ressortir les subtilités d'une variation de couleur, de revêtement ou de presque tout autre caractère, comme en 1833.

La «Mycographie Suisse» de Secretan reste donc un ouvrage de base comparable seulement à la «Monographie» de E. M. Fries, publiée plus de trente ans plus tard et réduite aux hyménomycètes seulement.

Si à première vue il semble regrettable que Secretan n'ait pas voulu ou n'ait pas pu accompagner le texte d'illustrations, il l'a motivé en détail dans sa préface. Secretan l'a compensé par des descriptions très détaillées, qui ne présentent que rarement des lacunes; par exemple parmi les Russulaceae, où l'on ne retrouve pas toujours les indications de saveur. Ce fait explique que certaines espèces qui seraient sans cela bien déterminées restent indéterminables. De plus, ses variétés sont plutôt des variations, c'est-à-dire des souches légèrement différentes, mais appartenant à la même espèce, donc des formes sans épithète et qui, de ce fait, n'ont pas d'importance pour la nomenclature. Elles facilitent néanmoins la compréhension des interprétations de Secretan. Quoiqu'il advienne le sort de ses noms d'espèces, l'importance de leur apport à la mycologie est évident aujourd'hui. Cet apport des descriptions spécifiques de Secretan survivra sans aucun doute dans la taxonomie.

Nous sommes convaincus que le mycologue systématicien d'aujourd'hui peut tirer encore de nombreuses informations utiles du Secretan, surtout s'il peut compléter ses études avec des cueillettes faites dans les stations originales de Secretan, à Sauvablin ou au Chalet à Gobet, au-dessus de Lausanne.

Nous voulons encore remercier bien sincèrement le Dr Heinz Cléménçon, de Lausanne, qui a bien voulu revoir ce texte et qui, avec le Dr R. E. Machol, de Evanston, nous ont aidé à rassembler les documents et le matériel nécessaires à ce travail.

Bibliographie

- Delédevant, H., Henrioud, M. (1923): Livre d'or des familles vaudoises, édit. SPES, Lausanne.
- Fries, E. M. (1938): *Epicrisis Systematis Mycologici*. Upsala.
- Horak, E. (1968): *Sinopsis generum Agaricalium*. Vol. X de: *Matériaux pour la Flore Cryptogamique Suisse*, 1-741, Büchler, Wabern-Berne.
- Krafft, A. (1948): *Madame de Staël et son avocat*.
- de Montet, A. (1878): *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*. T. II. Edit. Bridel, Lausanne.
- Romagnési, H. (1967): *Les Russules d'Europe et d'Afrique du Nord*. Bordas, Paris.
- Romagnési, H. (1970): *Observation sur les Armillariella (I)*. *Bul. Soc. Myc. Fr.* 86. 257-268.
- Secretan, L. (1833): *Mycographie Suisse ou Description des champignons qui croissent en Suisse*. 3 vol. Bonnant, Genève.
- Secretan, L.: Divers ouvrages non mycologiques, mentionnés en page 5 du présent article.
- Singer, R., Cléménçon, H. (1972): *Notes on Some Leucosporous and Rhodosporous European Agarics*. *Nova Hedwigia*, XXIII, 305-344.
- Singer, R., Machol, R. E. (1976): *Are Secretan's fungus names valid?* *Mycologia*, in print.
- Viret-Genton, Ch. (1878): *Au peuple vaudois 1803-1903*. Libr. Payot, Lausanne.

Résumé

Louis Secretan naquit à Lausanne le 5 septembre 1758. Ses études de droit terminées, à Tübingen, il suivit la carrière d'avocat à Lausanne. Dès la Révolution française, il participa à la vie politique de son pays, où il fut l'un des tribuns très écoutés. Nommé membre de la Diète helvétique dès 1804, il en fut le président (Landammann) de 1826 à 1830. Il mourut à Lausanne le 24 mai 1839.

Il publia de nombreux ouvrages politiques de 1798 à 1818. En outre, il eut le temps d'écrire un important ouvrage de mycologie, de près de deux mille pages, intitulé: «Mycographie Suisse ou Description des champignons qui croissent en Suisse, particulièrement dans le canton de Vaud», en trois volumes in-8°, en 1833.

Toutes les descriptions de cet ouvrage ont été faites d'après des champignons frais, cueillis essentiellement aux environs de Lausanne. Il a compensé l'absence des figures par des descriptions très exactes et concises. Comme il n'a, semble-t-il pas laissé d'herbier, les mycologues Singer et Cléménçon ont démontré en 1972 qu'il est aisé de retrouver aujourd'hui des topotypes dans les lieux originaux des cueillettes de Secretan, afin d'en créer des néotypes.

Zusammenfassung

Louis Secretan wurde am 5. September 1758 in Lausanne geboren. Nach Vollendung seiner Rechtsstudien in Tübingen übte er den Beruf als Advokat in Lausanne aus. Seit der Französischen Revolution nahm er regen Anteil am politischen Leben seines Landes. Der talentvolle Rechtsanwalt wurde 1804 zum Mitglied der Schweizerischen Tagsatzung gewählt, die ihn von 1826 bis 1830 zum Präsidenten (Landammann) erkoren hatte. Secretan starb am 24. Mai 1839 in Lausanne.

Von 1798 bis 1818 veröffentlichte er zahlreiche politische Werke. Ausserdem fand er noch Zeit, ein wichtiges Werk über die Mykologie zu schreiben, dessen Inhalt etwa 2000 Seiten umfasst. Seine «Mycographie Suisse ou Description des champignons qui croissent en Suisse, particulièrement dans le Canton de Vaud» erschien 1833 in drei Bänden.

Alle Beschreibungen wurden nach frischen Pilzen gemacht, die hauptsächlich in der Umgebung von Lausanne gefunden wurden. Der Mangel an Figuren wurde durch genaue und ausführliche Beschreibungen wettgemacht. Es scheint, dass Secretan kein Herbarium hinterlassen hat, aber Singer und Cléménçon haben 1972 gezeigt, dass es heute noch möglich ist, an den ursprünglichen Standorten Material zu sammeln und daraus Neotypen zu bilden.

Summary

Louis Secretan was born at Lausanne, Switzerland, on the 5th of September, 1758. He studied law at Tübingen, Germany, and then again settled in Lausanne to be a lawyer. After the French Revolution he was a very active politician. A gifted lawyer, he was elected a member of the Government who made him his president from 1826 to 1830. He died at Lausanne on the 24th of May, 1839.

From 1798 to 1818 he published many political treatises. Besides that he found enough time to create an important contribution to mycology in three volumes entitled "Mycographie Suisse ou Description des champignons qui croissent en Suisse, particulièrement dans le Canton de Vaud", compiling first hand knowledge of fungi on over 2000 pages. Every description has been made from fresh material collected mostly at or around Lausanne. He deliberately omitted figures but largely compensated for this lack by excellent descriptions.

It seems that Secretan did not conserve any specimens, and no collection from his hands has so far been found. But in 1972 Singer and Cléménçon found that even today it is possible to visit Secretan's collecting sites and to find material suitable for designation of neotypes.